

RCS : MONTLUCON

Code greffe : 0303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTLUCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00032

Numéro SIREN : 893 693 077

Nom ou dénomination : A.M. SOLUTION RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2023 sous le numéro de dépôt 1349

PROCÈS-VERBAL
de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 18 août 2023

L'an deux mille vingt, le 18 août à 20 heures, les associés de la société se sont réunis à Nérès-Les-Bains au siège de l'entreprise sur convocation du Président en date du 01 août 2023.

L'assemblée est présidée par Monsieur MARTINEZ Antony en qualité de Président associé.

Le président constate que tous les associés sont présents, à savoir :

M. MARTINEZ Antony détenant 80 parts ;
Mme MARTINEZ née JODAR Marianne détenant 20 parts.

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts soit 100 % du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

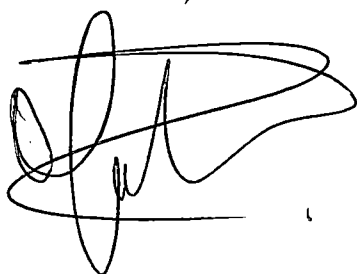
- les avis de réception des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan de l'exercice écoulé ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022;
- Quitus à la présidence ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Questions diverses.

Il donne ensuite lecture du rapport de gestion de la Présidence et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :



PREMIÈRE RÉOLUTION

Après lecture du rapport de gestion relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2022, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Après lecture du rapport de gestion, du rapport spécial des conventions réglementées l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Après lecture du rapport de gestion, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au Président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

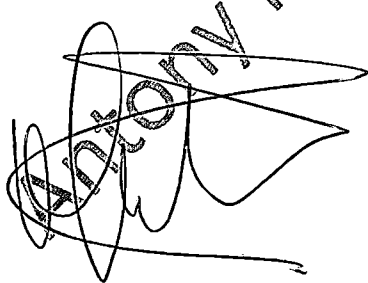
L'intégralité du bénéfice 6 633 € (six mille six cent trente-trois euros) restera à disposition de l'entreprise donc pas de distribution de dividendes et report à nouveau sur l'exercice suivant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

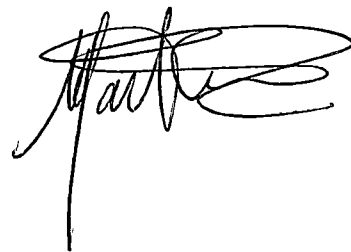
Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la présidence et les associés présents.

Monsieur MARTINEZ Antony

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Antony' with a large, sweeping flourish at the end.

Madame MARTINEZ née JODAR Marianne

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marianne' with a large, sweeping flourish at the end.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/02/2021	et clos le	30/06/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	-------------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS MARTINEZ	
SIRET 8 9 3 6 9 3 0 7 7 0 0 0 1 6	Mél: antony.martinez03310@gmail.com
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
3 Lieu dit Parassier 03310 MERIS LES BAINS	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
constructions maisons individuelles	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit
Bénéfice imposable à 15 % 6 499	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values	
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %
	PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
		SARL EME GESTION 2298 Route de Cocon LD Fouzoux 03120 ANDELAROCHE	
Tél:		Tél: 0470552633	
OGA/OMGA	Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné :		Date: Lieu: Meris les Bains	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: M MARTINEZ President	
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestatore :	



RECEIVED
JAN 10 1964

REPORT OF THE COMMISSION

OFFICE OF THE
ATTORNEY GENERAL

STATE OF NEW YORK

ALBANY

1963

1964

REPORT OF THE

COMMISSION ON THE
ADMINISTRATIVE REORGANIZATION OF THE
STATE OF NEW YORK

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964. Pp. 1-100. \$1.50. (State of New York, Department of State, Office of the Attorney General, Division of Legislative Services, Bureau of Publications and Printing Administration, 1964.)

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

ALBANY: JAMES B. HARRIS, INC., 1964.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2023

Cocher la case si néant ☐

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A.M.S.R		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		3 Lieu dit Perassier		03310 NERIS LES BAINS		
SIRET		8 9 3 6 9 3 0 7 7 0 0 0 1 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 7		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 2		
		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
		3		3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	58 900	052	41 570
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	57 910	070	57 910
		Autres * (3)	072	139 283	074	139 283
		Valeurs mobilières de placement	080	100	082	100
		Disponibilités	084	38 336	086	38 336
		Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	294 529	098	277 199	
Total général (I + II)		110	294 529	112	277 199	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		6 499	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I	142		6 499		
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		1 063	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		37 065	
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	51 472	172	232 572
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III	176		270 700		
Total général (I + II + III)		180		277 199		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : A.M.S.R

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial Autres			
	Immobilisations corporelles			
	Immobilisations financières			
	Total I			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	41 570	
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés	57 910	
		Autres	139 283	
	Valeurs mobilières de placement		100	
	Disponibilités		38 336	
	Charges constatées d'avance			
	Total II		277 199	
Total général (I + II)			277 199	
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice		6 499	
	Provisions réglementées			
		Total I		6 499
Provisions pour risques et charges				
Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		1 063	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		37 065	
	Autres dettes		232 572	
	Produits constatés d'avance			
	Total III		270 700	
Total général (I + II + III)			277 199	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS A.M.S.R		Néant ☐ *			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 30 06 2022			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons {	215	214		
		Services *	Intracommunautaires	217	218		
					330 719		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	58 900		
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitations reçues			226			
	Autres produits			230	101		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	389 720		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	144 280		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	17 330		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier :47..452.. - Immobilier :)			242	221 452		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243		244			
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	10		
	Dotations aux amortissements *			254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	16	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	383 088	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	6 633	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	133	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	6 499	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	6 499	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-c/c d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352	6 499	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370	6 499	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2033-B-SD

EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER

[illegible]

2033-B-SD

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : A.M.S.R

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services	330 719	
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	58 900	
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	101	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	389 720	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	144 280	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	17 330	
	Autres charges externes	221 452	
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunérations du personnel		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	10	
	Dotations aux amortissements		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	16	
	Total des charges d'exploitation (II)	383 088	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		6 633	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)	133	
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		6 499	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS		A. M. S. R.		Néant ☐				
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490		492		494		496				
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL		570		572		574		576				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5						
		6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values							
					Court terme*	Long terme						
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
Total	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 b/s JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise A. M. S. R.			Néant ☐		
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683						
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715	2					
Constructions	720	725	3					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5					
Matériel de transport	750	755	6					
Autres immobilisations corporelles	760	765	7					
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780				
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits Imputés		983						
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		860						
Total des déficits restant à reporter		870						
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			380		
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A.M.S.R		Néant ☐ *			
Exercice ouvert le :01/02/2021.....		et clos le :30/06/2022.....		Données en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 20px; text-align: center;">1</td><td style="width: 20px; text-align: center;">7</td></tr></table>		1	7
1	7						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	330 719		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106	330 719		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	101		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111	58 900		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144	59 001		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121	144 280		
Variation négative des stocks				145	17 330		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	173 264		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	16		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152	334 889		
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	54 831		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	54 831		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	330 719	Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026					
Période de référence	024	016					
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 0 0 6 2 0 2 2

SIREN 8 9 3 6 9 3 0 7 7

Dénomination de l'entreprise A.M.S.R

Adresse (voie) 3 Lieu dit Perassier

Code postal 0 3 3 1 0

Ville NERIS LES BAINS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	MARTINEZ	Prénom(s)	Antony
Nom marital		% de détention	80.00	Nb de parts ou actions	800
Naissance : Date	01/10/1981	N° Département	03310	Commune	NERIS LES BAINS
Adresse : N°	3	Voie	lieu dit Perassier	Pays	FR
Code postal	03310	Commune	NERIS LES BAINS	Pays	FR

Titre (2)		Nom patronymique	JODAR	Prénom(s)	Marianne
Nom marital		% de détention	20.00	Nb de parts ou actions	200
Naissance : Date	08/01/1950	N° Département	03100	Commune	MONTLUCON
Adresse : N°	124	Voie	avenue John Kennedy	Pays	FR
Code postal	03310	Commune	NERIS LES BAINS	Pays	FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 0 0 6 2 0 2 2

SIREN 8 9 3 6 9 3 0 7 7

Dénomination de l'entreprise A.M.S.R

Adresse (voie) 3 Lieu dit Perassier

Code postal 0 3 3 1 0

Ville NERIS LES BAINS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	893693077
Désignation du déclarant	A.M.S.R 3 Lieu dit Perassier 03310 NERIS LES BAINS
Code activité NAF	4120A
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☐ Pas de conseil ☐ Comptable ☒ Cabinet Conseil ☐ Expert - Comptable	SARL PME GESTION
------------------------	---	------------------

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/02/2021
Date de clôture de l'exercice ou période N	30/06/2022
Durée de l'exercice ou période N	17
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----